

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation de membres du conseil d'administration
de la Faculté polytechnique de Mons**

A.Gt 20-07-2000

M.B. 11-11-2000

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 7 juillet 1920, accordant la personnalité civile à l'Ecole des mines et de métallurgie, Faculté polytechnique de Mons;

Vu l'arrêté royal du 23 juin 1966 fixant les statuts organiques de la Faculté polytechnique de Mons, modifié par les arrêtés royaux des 20 février 1968, 27 novembre 1970 et 12 juillet 1974 et par l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 3 août 1992,

Arrête :

Article unique. - Sont désignés membres du conseil d'administration de la Faculté polytechnique de Mons pour un terme de quatre ans prenant cours le 1^{er} octobre 2000 :

M. Elio Di Rupo, Président du Parti socialiste
M. Robert Urbain, Ministre d'Etat, Bourgmestre de Boussu
M. Gilbert Vaniekaut, Directeur général «Igretec»
M. Richard Miller, Président du Parlement de la Communauté française
M. Emile Delbruyere, Directeur commercial
M. Albert Lienard, Député wallon, ancien Ministre
M. Daniel Josse, Député wallon.

Bruxelles, le 20 juillet 2000.

Pour le Gouvernement de la Communauté française,
La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,
F. DUPUIS